

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 04 AVRIL 2011**

Nombre de conseillers
exercice : 18
présents : 13
pouvoirs : 3
votants : 16

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P. ; M. QUETEL J-L ; Mme DEBRÉ B. ; M. NICOLAS J. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. LORRETTE D. ; Mme LALEU N. ; M. PÉQUIGNOT F.

Absents excusés : Mme JACQUEMOT S. ; M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à M. MESSEIN P.) ; M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.) ; M. SARATI P. (procuration de vote à M. RENAULD P.)

Etaient absents : M. TERZIC D.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M14**

09/2011

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2010 présenté par le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	940 134.94 €
Dépenses :	<u>671 834.80 €</u>
Résultat 2010 – Excédent	268 300.14 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	268 300.14 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	642 035.10 €
Dépenses :	<u>974 653.23 €</u>
Résultat 2010 – Déficit	- 332 618.13 €
Résultat antérieur reporté :	<u>437 541.99 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	104 923.86 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent align="right">373 224.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 268300.14€, au compte 1068 du prochain budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel LESCASSE, 2^{ème} Adjoint, approuve le Compte Administratif de

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 04 AVRIL 2011**

l'exercice 2010 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M49**

10/2011

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :	269 343.78 €
Dépenses :	<u>247 117.91 €</u>
Résultat 2010 – Excédent	22 225.87 €
Résultat antérieur reporté :	<u>269 515.24 €</u>
Résultat à affecter :	291 741.11 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	32 722.75 €
Dépenses :	<u>16 641.27 €</u>
Résultat 2010 – Excédent	16 081.48 €
Résultat antérieur reporté :	<u>-134 429.81 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	- 118 348.33 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 173 392.78 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel LESCASSE, 2^{ème} Adjoint, approuve le Compte Administratif 2010 du service Eau & Assainissement et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 291 741.11 €, à l'excédent reporté.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val de Moselle

11/2011

M. le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux d'un courrier adressé par le Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val de Moselle sollicitant une subvention de fonctionnement pour leurs frais liés aux activités caritatives, sociales, familiales et associatives.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 04 AVRIL 2011**

Le Conseil Municipal,

Vu les missions d'intérêt public que mène le corps des Sapeurs Pompiers du Val de Moselle au sein des communes du Canton d'Ars-sur-Moselle,

Décide, à 15 voix POUR et une abstention, d'octroyer à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val de Moselle une subvention de 100,00 €

Bibliothèque : demande de subvention pour l'acquisition d'ouvrages**12/2011**

Madame Huguette LECAQUE, adjointe chargée de la culture, expose que, dans le cadre de la politique d'acquisition, de renouvellement des ouvrages de la bibliothèque municipale, la commune peut bénéficier d'une subvention de 1 500,00 € pour l'acquisition d'ouvrages imprimés dans la mesure où les critères de recevabilité des subventions sont respectés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'engage à inscrire ces dépenses d'acquisition au prochain budget primitif et sollicite donc du département une subvention pour l'acquisition d'ouvrages imprimés et pour l'acquisition de documents multimédia, au titre de l'exercice 2011.

Parvis de l'église : participation du Conseil de Fabrique**13/2011**

Des travaux d'aménagement du parvis de l'église ont été effectués à la fin de l'année 2010, consistant en la remise en forme et le terrassement du parvis avec apport de matériaux et pose de bordures.

Le Conseil de Fabrique a proposé de participer à ces travaux à hauteur de 2 845 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition et charge M. le Maire d'établir un titre de recette pour ce montant.

Adhésion au CAUE**14/2011**

Monsieur le Maire expose que l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) permet de devenir un partenaire privilégié de l'association.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 04 AVRIL 2011**

Les adhérents sont abonnés à la revue Perspectives, bénéficient de l'envoi gratuit des brochures et publications du CAUE ; ils sont tenus au courant des actions et manifestations diverses et bénéficient d'un tarif préférentiel pour les visites (-20%).

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 0.15 € par habitant, soit 294 € (0.15 € x 1958 habitants) pour Novéant-sur-Moselle en 2011.

Le Conseil Municipal décidé d'adhérer au CAUE de la Moselle au titre de l'année 2011 et s'engage à verser la cotisation d'un montant de 294 €.

Fixation du prix de vente des caveaux au cimetière**15/2011**

Afin de faire correspondre le coût de fabrication des caveaux du cimetière avec le montant de leur revente aux ayants-droits, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des caveaux à 800 € pour l'année 2011.

Octroi de subventions**16/2011**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- La Prévention Routière la somme de 30 €
- Le CLLAJ la somme de 30 €

La séance est close à 22 heures 35.
Délibérations n° 09/2011 à 16/2011

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 04 AVRIL 2011**

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUETEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe	ABSENTE	Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 ^{ème} Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 ^{ème} Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 ^{ème} Adjointe		Noëlle LALEU	
Philippe RENAULD, 5 ^{ème} Adjoint		Patrick SARATI	EXCUSÉ
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Didier HUTTAUX	EXCUSÉ	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT		Dragan TERZIC	ABSENT